

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 4

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 11/06/2019

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, O. AMEEDÉ, S. HEBERT, G. COLIN, S. LECORDIER, B. BAUDIN, T. JOSSOMME, G. CHANCEREL, D. MAULAVE, C. DODARD-MENOTTI

Absents : P. BOISSEL, M. FOUCAULT, J. BERHAULT, L. RENAULT

Secrétaire de séance : D. MAULAVE

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la séance du 16/05/2019
- Eclairage Public
- Convention d'occupation du domaine public
- Création de poste
- Questions diverses

SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 16 mai 2019. Ce compte rendu ne soulève aucune observation et est adopté à l'unanimité.

19/25- RESSOURCES HUMAINES – REMPLACEMENTS ESTIVAUX

Mr le maire annonce que les congés estivaux des agents requièrent le recours à des agents de remplacement :

-agence postale communale : Mme Blanchet assurera ce remplacement, à raison de 15h00 hebdomadaires, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00, du 30/07 au 09/08 et du 19/08 au 23/08. Les déplacements lui seront remboursés à hauteur d'un aller-retour quotidien domicile-travail.

-mairie : il sera fait appel au service de remplacement du centre de gestion, du 8 au 13 juillet et du 29 au 23 août, à raison de 8h00 hebdomadaires. Les frais de déplacement seront indemnisés, une convention sera signée avec le centre de gestion, qui assure ce remplacement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du Maire et le charge de signer les documents à intervenir.

19/26- AVIS SUR PROJET PLUi

Mr le Maire présente le projet de PLUi arrêté par la communauté de commune du bocage mayennais.

Il demande au conseil municipal d'émettre un avis à propos du projet, suite à la délibération d'arrêt du PLUi prise par la CCBM le 22 mai, le dossier d'arrêt et le courrier qui a adressé aux communes pour la consultation.

Le conseil municipal se déclare favorable au projet tel que présenté, en ce qui concerne la commune de Saint- Mars-sur-la-Futaie.

19/27- RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
21 576,65 €	12 945,99 €	863,07 €	13 809,06 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :

13 809.06 €

Imputation budgétaire en section **dépense de fonctionnement** au compte **6554**

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :

13 809.06 €

Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

19/28- CREATION DE POSTE ATSEM

Mr le Maire propose de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, à compter du 1er septembre 2019, jusqu'au 31 juillet 2020, afin de pourvoir au bon fonctionnement de l'école communale, à raison d'une durée hebdomadaire annualisée de 22h53. L'agent bénéficiera des repas en avantage en nature et pourra effectuer des heures complémentaires sur demande du maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de poste selon les termes proposés par le Maire

-QUESTIONS DIVERSES

-organisation scolaire à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

19/25- RESSOURCES HUMAINES – REMPLACEMENTS ESTIVAUX

19/26- AVIS SUR PROJET PLUi

19/27- RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

19/28- CREATION DE POSTE ATSEM

-QUESTIONS DIVERSES

Mr Maurice ROULETTE, Maire	
Mr Philippe BOISSEL, 1 ^{er} Adjoint	/
Mme Ghislaine COLIN, 2 ^{ème} Adjoint	
Mr Thierry JOSSOMME, 3 ^{ème} Adjoint	
Mr Olivier AMEDEE	
Mme Josiane BERHAULT	/
Mme DODARD-MENOTTI Christelle	
Mr Jean-François PELÉ	
Mme Sylvie LECORDIER	
Mr Benoît BAUDIN	
Mme Sabine HEBERT	
Mr Michel FOUCAULT	/
Mr Dominique MAULAVE	
Mr Laurent RENAULT	/
Mr Georges CHANCEREL	